

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ABONNEMENT VIA L'OFFRE FRANSAT – CHAINES beIN SPORTS

Valables à compter du 1^{er} décembre 2016

ARTICLE 1 – L'OFFRE beIN SPORTS

L'Offre beIN SPORTS via FRANSAT donne l'accès par satellite aux chaînes suivantes :

- beIN SPORTS 1 HD : la chaîne des grands événements ;
- beIN SPORTS 2 HD : la chaîne du football;
- beIN SPORTS 3 HD: la chaîne omnisports.



ARTICLE 2 – PROGRAMMES

2.1 Modification des programmes

FRANSAT reste libre de modifier sans notification préalable tout ou partie des programmes et/ou des services de l'Offre. L'abonné reconnaît que les programmes pourront être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable.

2.2 Politique d'enregistrement des programmes

Aucune des stipulations du présent article 2.2 ne pourra être interprétée comme ayant pour objet ou pour effet de priver l'abonné du bénéfice de l'exception de copie privée, conformément aux dispositions de l'article L.331-9 du Code de la propriété intellectuelle. Le cas échéant, FRANSAT s'engage à se mettre en conformité avec toute décision définitive ou assortie de l'exécution provisoire du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ou de Conseil d'État relative à l'application des dispositions de l'article L.331-9 du Code de la propriété intellectuelle qui s'imposeraient à lui.

Pour enregistrer des programmes de l'Offre beIN SPORTS reçue sur la TV, l'abonné doit disposer d'un disque dur externe compatible relié à son décodeur ou sa TV. Les programmes enregistrés ne peuvent être relus que sur le décodeur ou à la TV qui a servi à procéder initialement à l'enregistrement. Les enregistrements ne peuvent pas être effectués sur des équipements analogiques.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ABONNEMENT

L'Offre est soumise aux Conditions Générales d'Abonnement jointes aux présentes, et notamment l'Article 1 qui définit les conditions d'éligibilité à l'abonnement et les modalités de prise d'abonnement (par Internet ou par téléphone).

L'abonnement est conclu à compter de la date d'activation de l'abonnement par FRANSAT pour la durée du mois en cours (à savoir le nombre de jours entre la date d'activation de l'Abonnement et le dernier jour du mois considéré).

L'abonnement sera ensuite tacitement reconductible pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Abonné dans les conditions décrites à l'article 4 des Conditions Générales d'Abonnement FRANSAT.

L'abonnement à cette formule implique le paiement par l'abonné d'un prix forfaitaire mensuel de 14€TTC.

Il est précisé que le prix forfaitaire payé par l'Abonné pour le 1er mois de souscription de l'Abonnement sera calculé comme suit :

- Du 1er au 5 : 14 €
- Du 6 au 15 : 11 €
- Du 16 au 25 : 7 €
- A partir du 26 : 2 €

ARTICLE 4 – OFFRE PROMOTIONNELLE

Afin d'assurer la promotion du service beIN SPORTS, FRANSAT peut, à sa seule initiative, mettre en place des opérations de recrutement de nouveaux abonnés visant à une réduction du prix public de l'Abonnement. Pour être éligibles à ces offres promotionnelles, l'abonné ne devra pas avoir bénéficié d'un abonnement à beIN SPORTS via FRANSAT au cours des 6 (six) derniers mois.

Les offres promotionnelles prévoient une réduction du prix public de l'abonnement pour une durée limitée, incluant le mois en cours. A l'issue de la période de promotion, l'abonné paiera la mensualité forfaitaire correspondant à la formule d'abonnement souscrite.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ABONNEMENT

L'Abonnement peut être souscrit :

- soit via la Boutique en Ligne accessible à partir des adresses URL suivantes : <http://www.fransat.fr/bein-sports/>.
- soit par téléphone au 3260 dites « FRANSAT » (Du lundi au samedi de 9h à 21h - 0.15€/min + prix appel)

ARTICLE 6 – SUPPORT

Pour des questions relatives à son abonnement, l'abonné est invité à consulter son compte abonné en ligne sur le site www.fransat.fr ou contacter le support Client FRANSAT au 32 60 dites « FRANSAT » (0,15€/min.) ou par mail à relationsabonnes@fransat.fr.